

SOCIETE 4 MED FRANCE

S.A.S.U. au Capital de 1 027 120.00 €

1, Avenue Christian Doppler

77 700 – SERRIS

RCS MEAUX B 440 279 800

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 juin,
A 13 heures,

L'Associé unique, S.A.S. ADV MED HOLDING, représentée par Monsieur Christian ROCTON et présidente de la S.A.S.U. Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle 4 MED France Société au capital de €. 1 027 120 divisé en 12 839 actions de €. 80 chacune, s'est constitué en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social 1, Avenue Christian Doppler – 77 700 – SERRIS.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Est présent :

- S.A.S. ADV MED HOLDING 12 839 actions
Représentée par Monsieur Christian ROCTON

Soit au cumul 12 839 actions

Agissant en qualité du seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian Rocton, Représentant légal de la société ADV MED HOLDING.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur DAVID Franck Expert-Comptable indépendant.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte, que tous les porteurs d'actions sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * **Changement d'adresse du président,**
- * **Observations et questions diverses.**

Le Président dépose sur le bureau :

- * Le projet des délibérations,
- * Un exemplaire des statuts

Le Président donne ensuite lecture du projet des délibérations et donne les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le projet des délibérations portant sur le changement d'adresse du président ADV MED HOLDING (SIREN 482 065 745), l'assemblée constate que l'adresse du président n'est plus domiciliée au : Zone industrielle des Platanes – 3, Rue Louis Fournier – 77 100 – MEAUX mais sera à compter du 10 juin 2026 au **1, Avenue Christian Doppler – Le Faraday 1 – 77 700 – SERRIS**. L'assemblée met au voix cette résolution.

A compter de l'accomplissement des formalités, l'adresse du président de la société sera au :

**1, Avenue Christian Doppler
Le Faraday 1
77 700 - SERRIS**

A compter l'accomplissement des formalités, l'adresse du Zone industrielle des Platanes – 3, Rue Louis Fournier – 77 100 – MEAUX sera totalement supprimée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'enregistrement de toutes les formalités résultantes des présentes résolutions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la Gérance conformément aux statuts.

Fait à Serris,
Le 10 juin 2026.

